

OBJET : Attribution d'une subvention d'équipement à la section Tennis de table du Stade Sottevillais Cheminot Club pour l'acquisition d'une table de tennis de table

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'investissement transmis par la section tennis de table du Stade Sottevillais Cheminot Club,

Vu la volonté municipale d'accompagner les associations locales dans le renouvellement progressif de leur matériel sportif,

Considérant la nécessité de remplacer des tables vétustes dans le cadre de la pratique régulière du tennis de table, notamment à destination des jeunes,

Considérant la participation active du club aux dispositifs municipaux d'animation et d'inclusion,

Considérant l'intérêt pour la Ville de favoriser la pratique sportive dans de bonnes conditions,

Il est proposé d'attribuer à la section Tennis de table du Stade Sottevillais Cheminot Club une subvention d'équipement de 940 € pour l'acquisition d'une table de tennis de table de compétition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°126

OBJET : Attribution d'une subvention d'équipement à la section Tennis de table du Stade Sottevillais Cheminot Club pour l'acquisition d'une table de tennis de table

La section tennis de table du Stade Sottevillais Cheminot Club a engagé un renouvellement partiel de son matériel afin d'améliorer les conditions de pratique de ses licenciés, et plus particulièrement des jeunes.

Dans ce cadre, le club a pu bénéficier d'une opportunité d'acquisition de quatre tables de haute qualité, issues du pôle France, initialement utilisées pour la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. La valeur neuve de ces équipements est estimée à 1 600 € par unité, mais ils ont été cédés pour un montant unitaire de 880 €, dans un état quasi neuf.

Le coût total de l'opération, incluant le transport s'élève à 3 760 €.

Afin d'accompagner le club dans cette démarche d'équipement structurant, et après échanges avec les dirigeants, il est proposé de financer le projet à hauteur de 940 €.

Ce soutien s'inscrit dans le cadre :

- du développement de la pratique jeune et des interventions en milieu scolaire,
- de la participation du club aux animations municipales (Un été au stade, Téléthon, actions handisport, etc.),
- de la politique municipale de soutien au tissu associatif sportif local.